

Coordination des collectifs locaux pour l'abrogation des permis d'exploration de gaz et de pétrole de schiste

Environ 150 personnes présentes :

- *Des représentants des collectifs locaux : Dordogne, Ile-de-France, Seine-et-Marne, Lozère, Hérault, Gard, Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne, Drome, Vaucluse, Var, Ardèche, Picardie, Bouche-du-Rhone*
- *Des représentants des organisations nationales : Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement, Fondation France Liberté, Urgence Climatique Justice Sociale, Greenpeace,*
- *Deux membres des collectifs d'opposition au Canada : Pierre Batelier et Normand Mousseau*
- *Des élus de différentes collectivités et échelon territoriaux*

Introduction de bienvenue par Dominique Quet, maire de St Marcel-les-Valence et Michèle Rivasi, Eurodéputée du Sud-Est.

Après présentation des équipes de journalistes et de l'objet de leur reportage, les médias sont autorisés à rester par l'assemblée.

La réunion a pour objet la création de la coordination nationale des comités locaux contre le gaz et le pétrole de schiste. C'est à partir des territoires que nous construisons la légitimité de l'opposition et de la mobilisation. Le collectif est apolitique.

1) Point juridique

Intervention d'Hélène Bras, avocate à Montpellier, spécialisée en droit administratif

Les arrêtés de prospection de gaz de schiste ont été publiés un mois après leur rédaction.

A la faveur du remaniement ministériel, l'énergie est repassée sous la direction du Ministère de l'industrie et le champ de compétence du Ministère de l'écologie a été réduit. Pourtant, on a l'impression que le dossier est cogéré. Même si l'on remarque quelques dissonances dans la communication des ministres, sur l'annonce d'un moratoire par exemple. Aucun moratoire n'a été octroyé. Dans le communiqué de presse paru à la suite de la rencontre des ministres et des industriels, il est annoncé que les permis d'exploration seront prorogés de la durée de l'étude.

Sur les permis de Nant et de Villeuneuve-de-Berg, les deux ministres sont saisis de plusieurs demandes de communication de documents administratifs ont été saisis. Pour le moment aucune réponse officielle n'est encore parvenue, si ce n'est par l'intermédiaire de communiqués de presse.

La concomitance entre la publication des permis et la réforme du code minier est suspecte. La réforme devrait intervenir par ordonnance privant les parlementaires de débat, ce qui est une preuve supplémentaire de la réelle opacité de ce dossier. La modification du code minier a été validée en Conseil des Ministres le 15 janvier dernier et publiée au JO le 30 janvier.

La procédure de validation des permis d'exploration est en contradiction avec les récentes avancées du droit en matière de consultation du public. Ainsi dans la lettre de mission des 2 ministres aux hauts fonctionnaires en charge de l'étude, on s'aperçoit que seuls les industriels seront consultés.

Intervention de Corine Lepage (CAP21) :

CAP21 a attaqué le code minier devant le Conseil d'Etat et se réserve la possibilité de poursuivre devant la cour Européenne des Droits de l'Homme, la procédure de réforme qui ne respecte pas le droit communautaire (convention d'Aarhus notamment).

Décision : création d'une cellule juridique, réunissant les avocats et les membres des collectifs. Charge à chaque coordination des collectifs par permis de désigner un représentant pour y participer. Les membres peuvent se faire connaître à l'adresse mail nonaugazdeschiste@gmail.com. La coordination nationale mandate Maître Hélène Bras sur ce dossier.

De nombreuses collectivités (PNR, Pays, Conseil Régionaux, Conseils Généraux, communes, etc.) ont émis des vœux pour demander l'abrogation des permis relevant la non information du public et/ou les risques environnementaux et sanitaires de l'extraction de gaz de schiste. Pour pouvoir continuer à se mobiliser et éventuellement, pour poursuivre les arrêtés, certaines d'entre elles ont mutualisé leurs services juridiques (exemple : Conseils Généraux Hérault, Lozère et Gard), d'autres ont déjà budgété des sommes importantes (Exemple : Conseil Général de l'Ardèche). Il a été décidé d'encourager les communes à prendre des arrêtés contre les permis délivrés par l'Etat afin d'obliger les préfets à les attaquer au Tribunal Administratif. Cette stratégie permettra d'enclencher la bataille juridique contre les permis.

Ces collectivités se retrouveront après les cantonales, au Conseil Régional Midi Pyrénées pour une coordination des territoires sans gaz ou pétrole de schiste.

Les collectifs ou associations ne peuvent ester en justice que s'ils étaient déjà constitués au moment de la publication des arrêtés. Le rôle des collectifs locaux ne sera donc pas de participer au rapport de force juridique mais bien d'appuyer les collectivités dans ces démarches. L'équipe de juristes devra aussi donner des réponses et des définitions précises des procédures et éléments du dossier : code minier, permis exclusif, abrogation, etc.

La mobilisation des territoires est au cœur du rapport de force. Car l'abrogation sera de toute façon un choix politique.

2) Aspect financier

Il est proposé à la coordination **la création d'une association pour le financement des activités de la coordination nationale « Sans Gaz »**. Une proposition de statuts de cette association a circulé lors de la réunion. Ces statuts sont calqués sur les statuts de l'association Sans Gène, qui récolte des fonds pour aider les Faucheurs Volontaires d'OGM à faire face à leur frais de procès.

Cette association serait financée par des appels à dons, via des media nationaux et habilitée à éditer des reçus fiscaux (le montant des dons serait donc déductible de 66% des impôts sur le revenu). Elle ne rentrerait donc pas en concurrence avec les collectifs locaux.

Il doit être inscrit dans les statuts de « Sans Gaz » qu'elle devra rendre compte de ses recettes et de son bilan à chaque réunion de la coordination nationale. Les donateurs ne seront pas adhérents.

Le choix du nom de l'association a fait débat, les territoires concernés par l'exploration d'huile de schiste regrettant qu'il ne convienne pas à tous. La communication d'appel à dons devra toujours faire attention à stipuler l'huile et le gaz.

3) Mobilisations

Des réunions publiques ou projection de Gazland sont organisés sur tous les territoires. Une manifestation a été organisée à Sarlat à l'occasion d'un déplacement de NKM et des membres du collectif avait alors été reçus. En Ardèche, des affiches sont installées à l'entrée des communes ou sur le fronton des mairies. Une pyramide d'appel téléphonique a été mise en place pour alerter de tout incident.

L'objectif pour tous est de stopper les travaux de façon non-violente et à visage découvert.

Le prochain lieu crucial de mobilisation est le 5 mars à Doue en Seine-et-Marne, à 15H, place de l'Eglise. Le maire de Doue a en effet rendu publique une lettre de Toreador qui confirme *«L'engagement de commencer le forage au plus tôt le 15 avril par un forage vertical d'investigation ne comprenant pour l'instant aucune fracturation hydraulique »*.

Un **campement permanent** à Doue pourrait être organisé pour s'inscrire dans la durée et bloquer le début du chantier. Des contacts et informations précises seront rapidement donnés par les membres des collectifs locaux.

Le collectif de Lozère propose d'organiser une **journée de mobilisation** décentralisée mais commune des collectifs **le 15 avril**, au moment de la remise du rapport d'étape aux ministres NKM et Besson.

Troisième date importante : le **31 mai**, jour de la remise du rapport final. Il faudra anticiper une forte mobilisation ce jour-là.

Coordination Européenne : Maximes Combes de UCJS se propose de contacter les collectifs d'opposition au gaz et pétrole de schiste dans les autres pays européens : Grande Bretagne, Suisse (où des fracturations ont déjà eu lieu), Allemagne et Pologne et de coordonner une rencontre entre tous ces collectifs au Parlement Européen au printemps prochain.

Agnès Bertrand (Gard) se propose de travailler sur la stratégie globale des entreprises pétrolières et gazières au niveau international.

Le **Vaucluse** organise un rassemblement le 12 avril. Plus d'info à venir.

Fabrice Nicolino (Nant) propose d'organiser **un grand rassemblement en août sur le Larzac**, haut-lieu de résistance, concerné par le permis de Nant. Ce rassemblement pourrait fédérer la mobilisation nationale et accueillir des collectifs internationaux. Ce type de rassemblement impliquant un lourd travail d'organisation, José Bové (Nant) est mandaté pour réfléchir à la faisabilité d'un tel évènement pour la prochaine coordination.

4) Communication

Un **logo** a été réalisé à partir d'une affiche canadienne. Le slogan « gaz de schiste, non merci ! » a été repris car il fait le lien avec la lutte contre le nucléaire et rappelle donc le combat pour un autre modèle énergétique.

Le Collectif de l'Aveyron a fait éditer 2 tailles d'autocollants et 2 tailles d'affiches. Imprimés en quantité, dans une imprimerie militante, des lots sont vendus aux collectifs au prix coutant, prix sortie de l'imprimerie, afin que les collectifs puissent à leur tour les vendre et faire du bénéfice.

Les tarifs sont :

- ✓ 25€ les 250 affiches A2
- ✓ 13,5€ les 250 affiches A3
- ✓ 25€ les 200 autocollants au format carte postale
- ✓ 13,5€ les petits autocollants
- ✓ Des badges seront bientôt édités, 30cts l'unité

Les commandes sont à passer à nonaugazdeschiste@gmail.com, les frais d'envoi seront rajoutés à la facture.

Il est important d'avoir du matériel de communication en commun (badges, t-shirt, etc) et de mutualiser la production, pour diminuer les couts mais aussi pour afficher le même message sur l'ensemble des territoires.

Site internet : Fabrice Nicolino (Larzac-Aveyron) propose la création d'un site internet, rendez-vous fixe pour tous les collectifs qui permette de rassembler le maximum de documents de fond (santé, eau, énergie), l'agenda des manifestations et mobilisations, une carte de France des permis et des groupes locaux, etc. Aucune maquette n'est finalisée pour l'instant, mais des propositions circuleront bientôt sur le net pour que chaque collectif donne son point de vue et fasse évoluer le projet.

Vu la quantité de données à traiter il faudra au moins 3 à 4 administrateurs qui travaillent ensemble à la gestion et la mise à jour des données.

Ceux qui ont des compétences ou des envies dans ce domaine peuvent se faire connaître auprès de Fabrice : fabrice.nicolino@wanadoo.fr

Plusieurs noms de domaines ont été réservés dès le début de la mobilisation par François Veillerette (Picardie) et seront redirigés vers l'adresse www.nonaugazdeschiste.com

Plusieurs sites de collectifs locaux ou de forum ont été créés. Le nouvel outil devra reprendre l'ensemble de ces liens, contributions et adresses, et rediriger vers les collectifs locaux.

5) Mobilisations au Canada

Intervention de Pierre Batellier, des collectifs québécois :

C'est un peu le même genre d'effervescence et de mobilisation citoyenne qu'on voit au Québec. La mobilisation a essaimé dans de nombreuses communes avec le soutien ensuite d'association environnementales nationales.

De la même façon qu'en France, les permis ont été octroyés dans la plus grande opacité et sans consultation des habitants, alors que 85% du territoire est concerné et a été cédé à 10 cts l'hectare aux compagnies gazières et pétrolières. 77% de la population est en faveur d'un moratoire.

Les travaux sont plus avancés qu'en France. Les compagnies ont déjà commencé à investir (routes, matériaux) et font du chantage économique au gouvernement pour qu'il ne stoppe pas les permis. Il devient très difficile d'obtenir une solution juridique.

Là-bas aussi la phase d'exploration intègre le forage horizontal, la fracturation et tous les dégâts environnementaux (élargissement des routes, adduction d'eau, etc)

Il est proposé de jumeler des territoires des deux côtés de l'Atlantique, à la fois des communes et des groupes de citoyens. Cette solidarité serait importante au Québec où la contestation est moins vive et où les travaux sont plus avancés.

Intervention de Normand Mousseau, professeur de physique au Québec.

Un collectif de scientifiques pluridisciplinaires a été créé. A découvrir son ouvrage « *La révolution des gaz de schiste* » aux éditions Multimondes et son interview sur le site www.alter-echos.org.

=====

Les collectifs du 77 et d'Ile-de-France sont mandatés pour intervenir l'après midi au nom du collectif national au rassemblement de Villeneuve-de-Berg.

La prochaine coordination aura lieu en Seine-et-Marne le 2 avril prochain.